



Bulletin d'information de la commune de Montagne
Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire
Rédacteur en chef : Commission information et communication

Bulletin n° 22
Ne pas jeter sur la voie publique

Commune
de
Montagne



Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 6 novembre 2018

Absents excusés : CAMUS Maud, GREGOIRE Marie-Cécile, BOSC Sandrine et Emmanuel COUDROY.

Absente : DOMINIQUE Mélissa.

UNE MINUTE DE

SILENCE

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande que soit observée une minute de silence suite au décès de Michel COUDROY, 3^{ème} adjoint au maire, survenu le 5 septembre 2018.

Madame le Maire fait ensuite part au conseil municipal de la démission de Mme Sarah MARCHAND.



Election d'un troisième adjoint au maire : suite au décès de M. Michel COUDROY, 3^{ème} adjoint au maire, et en application de l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal est invité à élire un nouvel adjoint qui occupera le même rang que le poste vacant.

Après un appel à candidature, M. Didier BOUDOT est le seul candidat.

Suite au vote du Conseil municipal, M. Didier BOUDOT, ayant obtenu à la majorité, est élu au poste de troisième adjoint. Il est ensuite installé en qualité de troisième adjoint par Madame le Maire.



Indemnités de fonction des élus – Maire et Adjoint : l'article L.2123-17 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe de la gratuité des fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal.

Néanmoins, les Maires et les Adjoint peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions et c'est au conseil municipal qu'il appartient d'en déterminer le montant.

Par ailleurs, il convient, lors de l'élection d'un nouvel adjoint, de faire délibérer de nouveau le conseil municipal.

Considérant l'élection de M. Didier BOUDOT au poste de 3^{ème} adjoint,

Le Conseil Municipal, DECIDE de maintenir,

- 1°) le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 43 % de l'indice brut 1022,
- 2°) de supprimer l'indemnité de Conseiller Municipal délégué,

3°) le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire :

1 ^{er} Adjoint :	16,50 % de l'indice 1022
2 ^{ème} Adjoint :	13,00 % de l'indice 1022
3 ^{ème} Adjoint :	13,00 % de l'indice 1022
4 ^{ème} Adjoint :	12,00 % de l'indice 1022
5 ^{ème} Adjoint :	12,00 % de l'indice 1022



Désignation de nouveaux membres pour la Commission Communale « Sports et équipements sportifs » : suite au décès de Monsieur Michel COUDROY et à la démission de Madame Sarah MARCHAND. Il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres pour la Commission « Sports et équipements sportifs » qui était composée comme suit : COUDROY Michel, MARCHAND Sarah, COUDROY Emmanuel et BOSCH Sandrine.

Le Conseil Municipal PROCÈDE à la nomination des membres de la commission communale « Sports et équipements sportifs » comme suit :

- BOUDOT Didier
- GOMBEAU Jean-Marie
- LAPORTE Clément
- COUDROY Emmanuel



Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification (S.I.E.) du Fronsadais : suite au décès de Monsieur Michel COUDROY qui était élu en qualité de membre titulaire du S.I.E. il convient de procéder à l'élection d'un nouveau titulaire du S.I.E.

Le Conseil Municipal DESIGNÉ :

- M. PALLARO Daniel en tant que membre titulaire.
- M. BOUDOT Didier en tant que membre suppléant.



Modification des tarifs de location de la salle polyvalente Ausone à compter du 01.01.2019 : vu la délibération en date 02 juillet 2003 relatif aux tarifs de location de la salle polyvalente Ausone, il est nécessaire de réactualiser les tarifs. En conséquence, il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

PERIODE	NATURE	SALLE AUSONE 2 JOURS
DU 01/05 AU 30/09 (sans chauffage)	COMMUNE	200 €
	HORS COMMUNE	800 €
DU 01/09 AU 30/04 (avec chauffage)	COMMUNE	250 €
	HORS COMMUNE	850 €
CAUTION DOMMAGES MATERIELS		2 000 €
CAUTION TRI DES DECHETS ET MENAGE		200 €

Le Conseil Municipal DECIDE d'appliquer les tarifs de location comme énoncés ci-dessus et DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.



Adhésion et signature d'une Convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation : Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics ;

Considérant que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;

Considérant qu'une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement, qu'elle l'autorise à signer les marchés et accords-cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement ;

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permet d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionnée pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés ;

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- ACCEPTE que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT,
- AUTORISE le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement.



Installation Abri Voyageurs à l'arrêt « Fontmurée » : Considérant la demande d'attribution d'Abri Voyageurs à l'arrêt « Fontmurée » déposée auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et afin de bénéficier de l'attribution de ce mobilier, après examen de la Commission Permanente,

Le Conseil Municipal DECIDE de :

- PARTICIPER financièrement à hauteur de 10 % du prix de l'abri (400,00 €),
- REALISER une dalle, dite « d'assise », avant l'installation du mobilier.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Réforme électorale - Désignation des membres de la commission de contrôle : la loi du 1^{er} Août 2016 et ses décrets d'application réforment la gestion des listes électorales au 1^{er} janvier 2019. Dans l'attente d'une nouvelle circulaire, quelques principes sont posés :

- Création d'un Répertoire Unique (REU) et gestion des informations avec l'INSEE par voie dématérialisée
- Fin de la date limite d'inscription au 31 Décembre de l'année N pour des élections l'année N+1
- Réédition des cartes électorales en 2019
- Le maire se voit transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiations des électeurs.

Les commissions administratives communales des listes électorales cesseront leurs fonctions en vertu de la loi, le 31 décembre 2018, pour être remplacées par une commission de contrôle qui devra être constituée. Les maires, adjoints ou conseillers municipaux ayant délégation en matière d'inscription électorale ne peuvent y siéger.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, la composition de cette commission dépend du nombre de listes de candidats qui ont obtenu des sièges au conseil municipal. Il convient donc de désigner trois conseillers municipaux de la liste ayant reçu le plus de sièges et deux conseillers de la 2^{ème} liste, soit dans l'ordre du tableau :

Liste 1 : Mme GERBER Annie, Mme RAMBEAUD Dany et M. MARTINERIE Jacques

Liste 2 : Mme BOSC Sandrine et M. GOMBEAU Jean-Marie

Les deux bureaux de vote vont être déplacés dans la salle Ausone, qui sera donc divisée en deux.

Les prochaines élections, européennes, auront lieu le 26 mai 2019.



Projet de logements sociaux MESOLIA : une demande de financement complémentaire a été déposée par MESOLIA au Conseil Régional.



Restaurant le Vieux Presbytère : un nouvel acquéreur du fonds de commerce « le Vieux Presbytère » s'est manifesté : la signature du bail doit intervenir prochainement. Le nouvel acquéreur s'engage à la remise en état des locaux : en contrepartie, le conseil municipal DECIDE de lui consentir la gratuité des loyers jusqu'à l'ouverture de l'établissement, prévue en avril 2019, soit pour une période de 4 mois.



Union Nationale des Anciens Combattants de Saint-Médard-Guizières : l'association remercie la municipalité pour le versement d'une subvention de 100,00 €.



Madame le maire donne la parole aux représentants des Commissions Communales et des Syndicats :

● **Commission Vie Scolaire** : Monique BURGAUD indique que la municipalité continue son engagement « Mon Restau Responsable ». Le SMICVAL, en accord avec la Directrice de l'Ecole, va dispenser une journée de formation sur le recyclage et la diminution des déchets de pain auprès des enfants. A cet effet, un composteur a été installé dans la cour de l'école, ainsi qu'un gâchis-pain dans le réfectoire de la cantine, pour permettre aux enfants de mettre en application ces deux engagements une fois la formation dispensée. Un flyer « Défi famille zéro déchet » a aussi été distribué aux enfants.

● **Commission Voirie** : Daniel PALLARO indique que les chantiers mentionnés lors du précédent conseil sont en cours de réalisation et que d'autres sont en phase de finition. Tous les panneaux de rues ont été posés. Le curage des fossés doit reprendre prochainement.

● **Commission Bâtiments** : Pierre PORTAUD indique que les travaux de remise en état de la maison du parvis doivent démarrer en décembre. Dans le cadre du programme de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), un sanitaire pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) doit être installé à l'école.

● **Commission Sports** : suite à la désignation des nouveaux membres, les dossiers en attentes (réfection des courts de tennis et du sol de la Salle Ausone) vont être bientôt réactivés.

● **Commission Information et Communication** : en l'absence de Maud CAMUS, Monique BURGAUD indique que presque tous les articles sont arrivés en mairie pour finaliser la revue de fin d'année. L'organisation des vœux du maire, le samedi 12 janvier 2019, est en cours. La prochaine réunion de la Vie Montagnaise et du CCAS est programmée pour le 20 novembre 2018 à 18 h 30 à la Bibliothèque.

● **Commission Vie Montagnaise** : Monique BURGAUD indique qu'à l'occasion de la commémoration de l'armistice de la 1^{er} guerre mondiale 14-18, une exposition est organisée dans l'espace des Mûriers du 8 au 11 novembre. Elle tient une nouvelle fois à remercier Mme Andrée PICOT, Messieurs Jean-Louis LAMY, Claude SOUILLARD, Jean-Marie GOMBEAU, le Général André COUSINE pour sa conférence et tous ceux qui ont participé par le prêt d'objets et de documents d'époque.



Projet d'une aire de jeux : un don de 2.500,00 € a été fait par l'association du « Lady Prestige tour » pour aider à son financement. Des devis ont été demandés.



Projet d'un espace cinéraire au cimetière des Bardes : des devis ont été demandés.



Croix d'Arriailh : elle a été accidentée et sa remise en état est en cours.

INFORMATIONS DIVERSES



Prochain conseil municipal : il se tiendra le 6 décembre et portera uniquement sur la présentation par un cabinet d'architecture d'un projet immobilier qui pourrait être réalisé dans l'espace des Mûriers.

Du nouveau à Montagne :



Un office notarial : Me Claire BRODEUR-MODICA est installée 2 rue des écoles dans le bourg. Vous pouvez prendre contact au 05.33.03.08.40 ou par courriel à : claire.brodeur-modica@notaires.fr



Un food-truck Mexicain : CHIDO MEX propose sur le parking des marronniers chaque lundi soir, mercredi midi, vendredi midi et samedi midi (jours et horaires sous réserve de modification) des spécialités mexicaines : tacos, quesilladas, ceviche, nachos, ... en formules menu avec boisson. Contacts : 06.59.95.45.30 - www.facebook.com/chidomex33 - www.twitter.com/Chido_mex - www.instagram.com/chido_mex



Cuisine exotique sur le marché hebdomadaire : très bientôt Karine DANNA vous proposera ses plats réunionnais et antillais, sur place ou à emporter...

Commerces



Une prothésiste onguilaire : le Salon d'El'Ongles ouvrira le 1er décembre à Laumure, à l'adresse du 7 chemin de la Carrière, et proposera ses prestations sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h : résine ou gel, pose complète, remplissage (3 semaines), dépose, réparation de l'ongle entre deux remplissages et/ou pendant le remplissage, pose de vernis semi-permanent mains et/ou pieds, dépose de vernis semi-permanent. Moins 15 % sur la première prestation. Contacts : 06.66.94.45.34 ou par courriel à lesalondelongles@gmail.com.



Une plateforme en ligne d'achats groupés dédiée aux viticulteurs.

Unis20.fr a développé une solution collaborative pour faciliter les relations entre membres d'un même groupe.

Grâce à son fonctionnement innovant, cet outil internet permet à ses utilisateurs de pouvoir se regrouper autour de la demande d'un de ses membres.

Le but est de diminuer les coûts de fonctionnement de chaque exploitation grâce aux achats réalisés ensemble.

Cette plateforme virtuelle, permettra à ses utilisateurs de pouvoir :

1. Constituer la fiche produit ou service qu'utilise l'adhérent dans son activité.
2. Découvrir l'ensemble des produits utilisés par les autres membres de la plateforme.
3. Bénéficier d'une analyse tarifaire à chaque demande de groupement.
4. S'unir pour obtenir les meilleures conditions d'achats tout en continuant à bénéficier de la qualité d'accompagnement et de suivi de nos partenaires.
5. Anticiper les besoins grâce aux propositions de groupement qui leurs sont envoyées.
6. Gagner du temps dans les achats avec un outil simple et rapide.



Contacts et renseignements :

Mr Fabris Stephane et Mme Dumas Manuela

Via notre site : **unis20.fr**

Par téléphone : **06.03.72.02.45 ou 06.05.04.95.99**



**BONNE
HUMEUR**



MUSIQUE



FITNESS

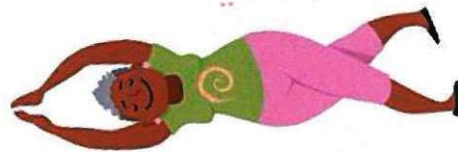
abdos/fessiers

GAINAGE cardio

Pilate STEP

ZUMBA étirements

YOGALATES...



**TOUT
NIVEAU**



Cours de gym salle Ausone à

Montagne (33570),

Le lundi et le jeudi de 19h à 20h

Tout public à partir de 16 ans

Contacts : 06 10 12 27 31 / 06 17 16 23 31

/05 57 74 50 98

Alexandra vous
accueillera avec son
chaleureux sourire
et son expérience
gymnique
professionnelle.

